

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT

Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur André ERBS, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CD/2019/040 - 040 - Ressources humaines
Proposition de mise en place du régime indemnitaire
tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise
et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les
cadres d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux et des
biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux

Après avis favorable du comité technique réuni le 21 mai 2019 et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités déjà précisées dans la délibération du 25 juin 2018 (CD/2018/033) relative au nouveau régime indemnitaire du Département et rappelées dans les annexes 1 à 5 jointes à la présente délibération, dont le contenu évolue en conséquence, avec effet du 1er juillet 2019, notamment pour les cadres d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux de la filière technique et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux de la filière médico-technique ;
- que l'évolution des montants maxima (plafonds) d'IFSE s'effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat;
- d'adopter le principe de maintien des primes et indemnités aux cadres d'emplois et grades tels que détaillés par l'annexe jointe à la présente délibération, en l'absence de l'applicabilité du RIFSEEP à ces derniers à ce jour;
- de valider l'inscription de la dépense au budget principal 2019 et sur les exercices suivants au chapitre 012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale des Services



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190624-lmc1127414-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/07/19